

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT SÉANCE**AMENDEMENT**

N ° 36

présenté par
M. Collard

ARTICLE 56

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« , du groupement mentionné à l'article 731-31 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans l'exposé des motifs, au paragraphe 2, la MSA n'est pas mentionnée comme gestionnaire de l'assurance maladie . L'amendement vise donc à corriger ces erreurs de plume.